

PRST : Enjeux santé au travail

Région Centre-Val de Loire (1/7/2016)

1- Améliorer les conditions de travail dans les TPE

Les TPE présentent des caractéristiques particulières du point de vue de la prévention : très nombreuses (8 entreprises sur 10, employant un salarié sur 5), centrées sur un métier ou un savoir-faire, elles ne bénéficient que de ressources limitées en termes de compétences spécialisées, de moyens financiers, d'accès à l'information, de disponibilité en temps du chef d'entreprise et disposent peu de représentants du personnel.

Pour ces raisons, 1 entreprise sur 3 n'a pas élaboré de document unique d'évaluation des risques professionnels, et qu'un DUER sur 3 des DUER existants présente des lacunes importantes, au moins un des risques caractéristique du métier en étant absent. Or, l'évaluation des risques et la mise en œuvre d'un plan d'action de prévention sont la pierre angulaire des démarches de prévention.

Construire des actions de prévention adaptées suppose de travailler dans une logique de métier, notamment avec les branches professionnelles. Un des objectifs du PRST est de structurer un réseau d'acteurs relais en appui aux entreprises qui expriment le besoin d'outils et d'accompagnement dans leur démarche. Un enjeu sera donc la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) et de son plan d'action dans les TPE.

2- Agir en prévention primaire sur les risques prioritaires

- Le risque chimique

Le nombre de cancers d'origine professionnelle reconnus comme maladie professionnelles et indemnisés s'élève à 248 entre 2010 et 2014 en région Centre-Val de Loire, dont 209 sont des cancers dus à l'amiante. Les produits incriminés les plus importants sont ensuite les poussières de bois (19), le benzène (5), les amines aromatiques (4).

Les expositions à des agents chimiques et cancérigènes concernent de très vastes secteurs professionnels et de très nombreux travailleurs.

Le plan a deux principaux objectifs sur ce thème :

- Le premier vise l'accompagnement des entreprises et plus spécifiquement des TPE dans leurs démarches de prévention des risques chimiques : principalement sur l'évaluation de ces risques, et sur les mesures de prévention que sont la substitution des agents CMR et la mise en place de dispositifs d'aération – assainissement efficaces.

- Le second cible spécifiquement des agents particuliers : les perturbateurs endocriniens et les nanoparticules, au travers de dispositifs de veille, de repérage et d'information des parties prenantes.

- **Les chutes de hauteurs et l'amiante**

En 2014, les chutes de plain-pied représentent 12,3 % des accidents sur les lieux de travail et les chutes de hauteur 8,5 % (soit la 3^{ème} cause d'AT).

Par des actions en direction de tous les acteurs de la construction (maîtres d'ouvrage, donneurs d'ordre, entreprises) visant à la conception et la réalisation de chantiers en sécurité, l'objectif est de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des expositions à l'amiante.

Des actions viseront l'information et l'accompagnement individuels ou collectifs des entreprises concernées (couvreurs, charpentiers, étancheurs, maçons, gros œuvre - pour l'essentiels sont des TPE ou des PME de 20 à 50 salariés-).

L'implication des maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre sera recherchée : ils ont en effet un rôle essentiel dans la détermination des conditions de travail et de sécurité. Des informations et des propositions de démarches d'accompagnement méthodologiques ou techniques leur seront adressées.

Pour l'amiante, l'accent doit être mis sur les interventions sur des matériaux qui exposent notamment les couvreurs, électriciens, plombiers chauffagistes ou les équipes de maintenance.

Des actions de contrôle et de sensibilisation à la protection contre ce risque seront pour cette raison menées en direction des entreprises et donneurs d'ordre publics et privés, y compris des actions de communication vers les branches professionnelles. Une « boîte à outils régionale » permettra d'aider les entreprises dans les choix techniques à mettre en œuvre pour réduire les expositions au niveau le plus bas possible.

- **L'usure professionnelle liée aux facteurs des TMS et des RPS**

Les TMS, affections multifactorielles, représentent 93 % des maladies professionnelles reconnues dans la région. Pour les salariés, ils constituent une cause de souffrance, d'absentéisme et parfois d'éviction de l'emploi. Pour l'entreprise, ils engendrent notamment de la désorganisation avec un impact sur la performance.

L'objectif est d'inciter et d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention des TMS, en recherchant avec les différents acteurs de l'entreprise (direction, managers, salariés, représentants du personnel) des pistes d'amélioration aussi bien sur le volet technique (amélioration des postes de travail réputés difficilement aménageables) que sur le volet organisationnel, social et humain. La finalité est d'apporter des cas concrets à l'ensemble de la profession. La capitalisation de bonnes pratiques d'entreprise permettra de diffuser des informations à l'ensemble de la profession.

Il sera proposé aux secteurs d'activité les plus à risque un accompagnement à la transformation des situations de travail, des offres de formation, notamment sous forme d'atelier, des outils méthodologiques et numériques, grâce à des ressources régionales et des acteurs mieux identifiés.

Les attentes relatives aux risques psychosociaux(RPS) restent fortes et imposent d'amplifier des actions de prévention. Les déterminants sont à rechercher dans les conditions d'emploi, dans les facteurs liés à l'organisation du travail et aux relations de travail.

L'objectif est de promouvoir une offre locale commune de services en matière de RPS, permettant une meilleure orientation des travailleurs et des employeurs, par l'information, la formation des acteurs, la proposition d'intervention de consultants spécialisés pour aider les directions et les représentants du personnel à élaborer des pistes d'amélioration.

3- Les intérimaires, les jeunes embauchés, les jeunes

- **Les intérimaires et les jeunes embauchés**

Les intérimaires : en 2014, 1 795 AT ont été comptabilisés dans les entreprises de travail temporaire. Avec un taux fréquence de 36,5 (contre 23,7 en région pour tous salariés et tous secteurs confondus), le risque d'être victime d'un accident du travail en tant qu'intérimaire est particulièrement élevé.

Le diagnostic et les études montrent que le manque d'ancienneté et d'expérience apparaît comme un facteur favorisant la survenue d'AT, cela pour tous les âges.

- **Renforcer la formation initiale en santé sécurité au travail et en management du travail**

Le temps de l'apprentissage et de la formation constitue un temps privilégié pour développer les compétences en prévention des risques et apprendre à exercer son activité dans des conditions protégeant la santé.

De ce fait sont proposés :

- des interventions d'information et de sensibilisation auprès des apprentis et des maîtres d'apprentissage,
- des interventions auprès des établissements d'enseignements supérieurs, afin de permettre aux futurs managers de mesurer et comprendre l'impact de leurs décisions sur les conditions de travail,
- la poursuite des actions de formation et d'outillage pédagogique des enseignants.

4- Améliorer la vie au travail, levier de santé, de maintien en emploi et de performance

La démarche de la qualité de vie au travail (QVT) cherche à concilier performance des entreprises et qualité de vie au travail des salariés. Elle repose sur l'articulation du dialogue social et du dialogue professionnel en y intégrant un volet « qualité du travail ». Elle ambitionne de porter la prévention de la santé au travail au niveau stratégique de l'entreprise.

Par des actions expérimentales, dans différents secteurs d'activité, le PRST souhaite promouvoir des actions expérimentales auprès d'entreprises volontaires : il s'agira d'accompagner les acteurs de l'entreprise dans la mise en œuvre de transformations techniques, organisationnelles, numériques, sociales, architecturales ou autres... A cette fin seront outillés et formés simultanément les représentants du personnel, les managers et les chefs de projet. Ces accompagnements auront pour objectif de rendre pérenne la conciliation de la performance des entreprises et la qualité de vie au travail des salariés.

- **Maintien en emploi**

La désinsertion professionnelle liée à des problèmes de santé peut avoir des causes multiples : usure professionnelle due à une exposition à des facteurs de risques professionnels, vieillissement prématuré, maladies professionnelles ou non, handicap, accidents du travail. C'est à cette diversité de situations qu'il convient d'apporter une réponse, compte tenu de conséquences sur l'emploi souvent irréversibles.

L'enjeu majeur du PRST en matière de maintien dans l'emploi est de développer la coordination et le partenariat des acteurs régionaux afin d'offrir aux salariés un accompagnement individuel renforcé voire même un parcours sécurisé et d'aider les entreprises dans l'élaboration de démarches de prévention collective. A cette fin seront organisés des échanges entre les acteurs départementaux et un guide sera actualisé à leur intention.

Une expérimentation ciblée sur les travailleurs atteints de maladies chroniques évolutives sera menée en vue d'élaborer des solutions organisationnelles. Une autre expérience portera sur la mobilisation du contrat de rééducation professionnelle en entreprise (CRPE).

5- Les différentes actions du PRST identifieront des secteurs d'activité concernés